



C E T R I

ANALYSE 2015  
9 décembre

Centre tricontinental

## SRI LANKA : FEMMES ET JUSTICE TRANSITIONNELLE DANS L'APRES-GUERRE

Chulani Kodikara

**Le mouvement des femmes au Sri Lanka ne renvoie pas à une réalité homogène, mais plutôt à un phénomène englobant une multitude d'actions collectives façonnées par des contextes et des demandes spécifiques. Depuis la fin de la guerre, les mobilisations les plus significatives sont celles pour la vérité et la justice. Les femmes tamoules y ont joué un rôle de premier plan.**

En mai 2009, les Tigres de libération de l'Îlam tamoul (LTTE) déposaient les armes face aux forces armées gouvernementales, mettant un terme à plus de trente ans de guerre civile dans le pays. La fin de la guerre aurait pu être l'occasion de s'attaquer aux causes profondes de ce conflit ethnique (centralisation du pouvoir, discrimination institutionnalisée et marginalisation politique), et de solder un passé empreint de nombreuses violations des droits humains. Mais il n'en a rien été. On a assisté plutôt à un regain du nationalisme bouddhiste cingalais triomphant, assorti d'une valorisation de l'armée, du renforcement de l'opposition binaire entre « traîtres » et « patriotes » et d'une intolérance croissante envers le moindre signe de contestation.

Les récits officiels de la guerre ont également été façonnés par ce nationalisme triomphaliste qui a tenté d'étouffer les griefs et les aspirations légitimes des Tamouls, à l'origine de la guerre, et d'ignorer les nombreuses victimes civiles, ainsi que l'immense souffrance causée par ces pertes. En dépit de la défaite des LTTE, la figure du « terroriste » a été maintenue. Présentée comme « menace potentielle », elle sert à justifier la militarisation des espaces civils et à réprimer les demandes de vérité, de justice et de reconnaissance de responsabilités. Les Tamouls, les combattants et les civils, morts, disparus, torturés ou abusés sexuellement, sont devenus les « *pertes non regrettées et non pleurées de la nation* » (Butler, 2004).

### Un mouvement pour la vérité et la justice animé par des femmes tamoules

Une des luttes les plus importantes dans le Sri Lanka d'après-guerre, a été menée, dans le Nord et l'Est du pays, par des femmes tamoules dont les maris, les fils et les frères sont portés disparus depuis la guerre. On ne peut bien sûr nier le rôle des pressions internationales sur la question des violations des droits humains en contexte de guerre. Mais, dans ce cas-ci, c'est bien l'appel à la justice lancé par les femmes tamoules – et soutenu par de nombreuses organisations locales de défense des droits des femmes et des droits humains – qui a conféré une véritable légitimité à cette pression, en lui évitant d'être perçue dans le pays comme un projet purement impérialiste imposé au Sri Lanka par les gouvernements libéraux occidentaux.

Cet appel à la justice et à la vérité sur ces disparitions est né de la douleur, du traumatisme et de l'impossibilité pour les nombreuses familles endeuillées de tourner la page, en dépit des solutions proposées par l'État. Les familles des personnes disparues se sont lancées dans toutes les démarches possibles pour réclamer justice. Malgré l'échec des commissions précédentes, elles ont collaboré avec

la Commission sur les leçons tirées du conflit et la réconciliation (LLRC) et la Commission d'enquête présidentielle sur les personnes portées disparues (PCIMP) ; elles sont descendues dans les rues ; et elles ont fait appel à la communauté internationale.

Au lendemain de la guerre, tandis que de nombreuses organisations de la société civile refusaient de collaborer avec la LLRC, elles ont sauté sur l'occasion pour témoigner et révéler l'ampleur des disparitions au cours de la phase finale des affrontements. La PCIMP, nommée par la suite, a reçu le mandat d'entendre ces plaintes concernant les disparitions. Elle en a recueilli plus de 20000 !

À partir de 2010, les membres des familles des personnes disparues ont également participé par centaines aux protestations, contournant les restrictions et défiant la répression gouvernementale. Que demandent exactement ces familles ? Elles veulent connaître la vérité sur le sort de leurs proches. S'ils ne sont plus en vie, elles veulent savoir où ils ont été enterrés. S'ils sont encore détenus, elles demandent au gouvernement de leur révéler leur lieu de détention. Mais quelle fut la réponse du gouvernement à ces revendications ?

### **Le refus des indemnités gouvernementales**

Après avoir nié catégoriquement ces disparitions, le gouvernement changea de fusil d'épaule et proposa une compensation financière par personne disparue, à condition que cette dernière soit enregistrée comme décédée. Cette proposition faisait partie intégrante de la politique de réconciliation du gouvernement, qui comprenait la reconstruction des régions du Nord et de l'Est, touchées par la guerre, la réadaptation et la réinsertion des anciens combattants et la réinstallation de tous les déplacés internes (Chandani, 2012). Le gouvernement chercha même à faciliter ces dédommagements en proposant des services mobiles et en distribuant des formulaires. Mais, malgré cet effort, très nombreuses sont les familles des personnes disparues qui refusèrent cette compensation financière, en l'absence de vérité.

Ce que demandent ces femmes, c'est d'abord qu'on leur rende les personnes qu'elles ont laissé partir. Une fille explique : « *Tu sais, eux, ils donnent 50000 Rs en dédommagement ; moi, je donnerai la même somme au gouvernement pour qu'ils me rendent mon homme... En donnant 50000 Rs le gouvernement pense faire amende honorable alors qu'il a pris une vie ou l'a détruite... Mais si, à notre tour, nous donnions 50000 Rs au gouvernement, pourrait-il nous rendre la vie que nous avons avant ?* »

Le refus d'accepter une telle compensation financière doit être vu comme un acte de résistance moral et éthique. C'est crucial pour la réconciliation, la mémoire et la justice au Sri Lanka. Pendant près de trente ans, le pays a abordé la question des disparitions en nommant des commissions d'enquête et en accordant des compensations financières. Mais, c'est peut-être la première fois que les familles les rejettent aussi catégoriquement.

Ce recours à l'indemnisation comme substitut à la vérité ou à la justice n'est pas une tactique propre au Sri Lanka. Différents gouvernements ont eu recours à ce substitut de justice. Une démarche dont le succès n'a pas toujours été au rendez-vous. Au Japon, par exemple, la grande majorité des « femmes de réconfort » refusèrent les réparations pécuniaires proposées par le gouvernement japonais parce qu'elles provenaient de sources privées et non pas directement du gouvernement. Elles exigèrent, en outre, que ces réparations s'accompagnent d'excuses. En Argentine, Hebe de Bonafini, présidente des Mères de la place de Mai a elle aussi été ferme à ce sujet, estimant que la seule réponse satisfaisante à leurs demandes de justice était la réapparition de leurs enfants. Accepter toute autre mesure, y compris une indemnisation, revenait pour elle à se vendre.

### **Les violences faites aux femmes**

S'il est vrai que les femmes sont les premières à témoigner dans les cas de disparition, elles sont en général moins disposées à parler de leurs propres expériences personnelles en termes de violation de leurs droits humains. Ce constat vaut tout particulièrement pour la dénonciation des violences sexuelles dont elles ont été victimes. En dépit des très nombreuses allégations de violences sexuelles sur le front, dans les camps de réfugiés et, après la guerre, dans les villages militarisés où elles ont été réinstallées, il s'avère que très peu de plaintes ont été déposées pour dénoncer ces cas de violence sexuelle dans la sphère publique.

Seules les tortures pratiquées au cours des détentions sont réellement connues. Deux rapports, en particulier, fournissent des preuves irréfutables de violence sexuelle dans les lieux de détention au Sri Lanka. Le premier a été publié par Human Rights Watch en février 2013 et le second a été publié par le Bar Human Rights Committee of England and Wales et le International Truth and Justice Project, en mars 2014. Ces rapports se fondent essentiellement sur des témoignages recueillis auprès des survivants, et contribuent ainsi à notre connaissance et à notre compréhension de la nature et de l'ampleur de la violence sexuelle dans le Sri Lanka d'après-guerre.

Tous deux convergent d'ailleurs sur de nombreux points. Les viols et les violences sexuelles attestés dans les témoignages sont extrêmement violents et brutaux, car entraînant des blessures physiques et souvent des séquelles psychologiques et médicales sur le long terme. Ces violences sexuelles étaient souvent accompagnées d'autres formes courantes de torture, coups de matraque, brûlures de cigarettes ou de barres en métal chauffées, privation de sommeil, etc.

Dans le second rapport, on apprend que dix-sept femmes sur vingt – et douze hommes sur vingt – auraient été victimes de viol dans ces lieux de détentions. L'une d'entre elles a même subi sept viols collectifs entrecoupés de passages à tabac. Une autre victime disait avoir été violée avec une bouteille en verre. Généralement, des violences verbales et des insultes accompagnaient ces agressions physiques.

Chacun de ces témoins trahissait un sentiment profond de honte et de culpabilité à l'évocation de ces violences sexuelles. Et près de la moitié des témoins du second rapport ont tenté de se suicider après leur arrivée au Royaume-Uni. Un des éléments les plus saisissants qui ressort de ces deux rapports est le fait que les hommes étaient presque autant que les femmes exposés au viol dans les lieux de détention ; et que la violence était aussi brutale pour les uns que pour les autres, remettant ainsi en question l'idée selon laquelle les victimes des viols en temps de guerre ne sont généralement que des femmes.

Les deux rapports indiquent aussi que les auteurs de ces crimes couvrent un large éventail d'acteurs sri-lankais en charge de la sécurité : l'armée, les services secrets militaires et la police, cette dernière comprenant notamment le Département d'investigation criminelle (CID) et le Service d'enquête sur le terrorisme (TID). En se basant sur ces témoignages, les rapports concluent tous deux que le viol et la violence sexuelle étaient des pratiques répandues et systématiques ; et estiment que les cas mentionnés ne représentent qu'une petite fraction de l'ensemble total de viols dans les lieux de détention. Chacun des rapports réclame également une enquête sur ces violations des droits humains.

Les témoignages de ces rapports proviennent de survivants qui ne vivent plus au Sri Lanka, comme le fait remarquer Ambika Satkunanathan. Malgré une véritable attention et l'accent mis sur la violence sexuelle dans ce contexte de conflit, il est très difficile de documenter localement ces cas. Les femmes se montrent très réticentes à l'idée d'en parler ouvertement par crainte de représailles, de stigmatisation sociale et parce qu'elles croient qu'elles n'obtiendront aucune réparation.

*« Même lorsqu'elles partagent leur histoire, explique-t-elle, elles ne veulent pas qu'elle soit rendue publique. Le silence qu'elles ont gardé, surtout une fois la guerre terminée, était sans doute leur manière de normaliser leur vie et de passer en mode survie dans la phase militarisée et répressive de l'après-guerre. »* Comme elle le note également, il est possible aussi qu'elles gardent le silence par crainte que leur histoire ne soit utilisée par la diaspora, les défenseurs des droits de l'homme et les partis politiques, entre autres, à des fins qu'elles ne désirent pas.

Depuis la révélation des viols dans les guerres dans l'ex-Yougoslavie et durant le génocide au Rwanda, le viol n'est plus considéré comme un dérivé naturel de la guerre. Désormais, il est reconnu dans le droit international comme un crime de guerre et contre l'humanité. Néanmoins, à l'échelle locale, cette reconnaissance n'aide pas les survivants à briser le silence enveloppant les cas de violence sexuelle.

## Conclusion

Kumari Jayawardena et Malathi de Alwis (1996) conçoivent le mouvement des femmes au Sri Lanka non pas comme un mouvement de masse, mais comme un phénomène englobant une très large variété d'organisations et de groupes issus de luttes et de conflits divers, survenus à différents moments

historiques : « Si certaines organisations n'ont existé que brièvement, expliquent-elles, d'autres, en revanche, œuvrent depuis plusieurs décennies ; si certaines ont formé des alliances, d'autres ont travaillé seules. À vrai dire, la complexité de la catégorie 'mouvement des femmes' et les contradictions de celui-ci nous ont souvent conduits à affirmer qu'il y avait plusieurs mouvements de femmes au Sri Lanka ».

A partir de ce constat, elles mentionnent divers types de luttes politiques auxquelles ont participé les femmes au Sri Lanka, allant des luttes pour accroître la représentation des femmes dans les institutions politiques, à celles pour éliminer la violence à leur égard, en passant par celles visant à garantir les droits des travailleuses dans les zones franches industrielles pour l'exportation. Selon elles, c'est bien la spécificité des luttes qui façonne leur militantisme et leur mobilisation. Impossible donc de parler d'un grand mouvement des femmes dans le contexte du Sri Lanka. La mobilisation autour des disparitions, de même que le silence autour de la violence sexuelle dans le Sri Lanka d'après-guerre, doivent être compris dans ce sens.

## Bibliographie

Bar Human Rights Committee of England and Wales (2014), *Unfinished War: Torture and Sexual Violence in Sri Lanka 2009-2014*, mars, [www.barhumanrights.org.uk](http://www.barhumanrights.org.uk).

Butler J. (2004), *Precarious Life: The Powers of Mourning and Violence*, New York, Verso.

Chandani Kirinda (2012), « Armed with the five R concept, Sri Lanka overcomes post war challenges », *Sunday Times*, 11 août.

Human Right Watch (2013), *I Will Teach You a Lesson: Sexual Violence against Tamils by Sri Lankan Security Forces*, 26 février, [www.hrw.org](http://www.hrw.org).

Kumari Jayawardena, Malathi de Alwis (2001), *Casting Pearls: The Women's Franchise Movement in Sri Lanka*, Colombo, Social Scientists' Association.

**Chulani Kodikara est Chercheuse associée à l'International Centre for Ethnic Studies, Colombo, Sri Lanka.**



**Centre tricontinental - CETRI**  
av. Sainte Gertrude 5 à 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique  
Tél: +32 (0)10/48.95.60 - Fax: +32 (0)10/48.95.69  
cetri@cetri.be - www.cetri.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles,  
service de l'éducation permanente et de la Province  
du Brabant wallon

